L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 FEVRIER 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 20 FEVRIER.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Deux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quatre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huit	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Neuf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dix	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Onze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Douze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Treize	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quatorze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quinze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trente	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les annonces au mois, insérées tous les deux jours paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces en [illegible], dans la page [illegible], paieront $ 20 le carré par mois.

Les annonces [illegible], placées à tour [illegible] dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces [illegible] de la page [illegible] paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes [illegible] régulièrement et souvent des annonces auront [illegible] prix indiqués ci-dessus pour les annonces [illegible], [illegible] avec elles ; [illegible] ne dépasse [illegible].

Toutes les [illegible] d'annonces [illegible] 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce [illegible] être payée d'avance.

Les comptes des personnes [illegible] annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera [illegible] à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces des ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page nombre d'annonces.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisse, [illegible] entre Poydras et Pacifique, Premier District, et un terrain de valeur, rue Conti, entre Mine et Galvez, Deuxième District.

Par ordre du Collecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui, à dix heures du matin, à l'entrepôt No 4, dans la rue Front-Levée, entre les rues Julie et Notre-Dame—un nombre considérable de marchandises qui n'ont pas été réclamées et dont on trouvera l'énumération dans l'annonce faite par le collecteur. (Voir à la première page de l'édition de ce jour.)

Par G. de [illegible] Victoire, près la rue Marigny, à 4 heures, [illegible] françaises, beaux tapis, 2 bibliothèques d'acajou, armoires, tables, lits [illegible], chaises, toilette, &c.

Par E. Roger & Co—à la salle [illegible], 420 lots de marchandises [illegible].

Par J. C. Blakely—à sa salle d'encan, [illegible] lots de marchandises assorties.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, des habillements de saison et de choix, le plus grand assortiment de la saison.

Par D. H. Murphy—à une heure P. M. sur la Levée en face de la rue St. Philippe, 200 sacs de sel du Mexique.

Par Read Gutierrez—au No 34 de la rue de Chartres, parfumerie, [illegible], articles de mercerie.

Par D. H. Murphy—au No 40 de la rue des Magasins, [illegible] au Commercial Cotton Press, coton.

Par J. P. Behrman—au No 88 de la rue Gravier, groceries.

Par Hoffman & Marks—au No 50 de la rue de Chartres, habillements confectionnés.

Par Montgomery & Bro—au No 80 de la rue du Camp, [illegible].

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises [illegible] et de luxe.

Par Forsuit & Speer—au No 6 de la rue de Chartres, près la rue du Canal, marchandises sauvées du dernier incendie.

Une nouvelle Chine.

Dans un discours que M. Bancroft a prononcé le 12 février à Washington pour célébrer les vertus de M. Abraham Lincoln, cet historien s'est extasié devant les beautés de l'empire de la Chine. Comme beaucoup de gens ont pu se demander à quel propos l'orateur radical venait entre autres hors-d'œuvre, servir à son auditoire ce plat hétéroclite d'admiration pour le Céleste Empire, il est bon de donner la clef de cette énigme.

Nous trouvons dans la *Tribune de New York* du 10 février, sous le titre : la prière du travail : le texte d'un document qui contient autant d'hérésies économiques que de paragraphes, pour ne pas dire de lignes. C'est une pétition au Congrès, que l'on se propose de faire signer par des fermiers, des artisans et des ouvriers pour demander le dégrèvement des taxes imposées à l'industrie domestique et l'établissement d'un tarif hautement protecteur—il paraît que le tarif actuel n'est pas assez élevé.

Il serait trop long de donner une analyse de cette plaidoirie en faveur du système protecteur, aujourd'hui jugé et condamné en théorie et en pratique. Nous renonçons donc à cette tâche fastidieuse, pour nous contenter d'indiquer l'esprit et la portée de la politique recommandée au Congrès par les auteurs de ce factum. Après l'avoir lu attentivement, on arrive forcément à la conclusion que rien ne pourra les satisfaire sinon la transformation des États-Unis en une nouvelle Chine.

Fermer les ports du pays au commerce étranger, empêcher les importations par un tarif tellement élevé qu'il rende impossible toute concurrence du dehors, entraver les exportations d'or, de coton, et d'autres produits agricoles par des droits de sortie, développer l'Union et [illegible] la Chine contre toute les invasions des produits étrangers que ne l'était la muraille de la Chine contre les invasions des Tartares, et forcer les États-Unis à se suffire à eux-mêmes, tel est le beau idéal, telle est la conception merveilleuse imaginée par ces innovateurs en économie politique.

A en croire la pétition, les résultats de ce système de claustration commerciale seraient splendides. D'abord, il n'y aurait plus besoin d'exporter de l'or ou des obligations du gouvernement pour payer les importations. Ensuite, les manufactures domestiques, étant dégrevées des taxes qui pèsent sur elles et n'ayant plus de concurrence à craindre, feraient des bénéfices tels que les salaires hausseraient rapidement, que les produits agricoles trouveraient des débouchés plus rapides, et que le pays deviendrait un véritable Eldorado, où afflueraient les capitaux et les travailleurs du dehors. Enfin, ce serait le seul moyen d'éviter la banqueroute nationale et individuelle, qui arriverait infailliblement si on n'adoptait pas la panacée de ces messieurs !

Il y a, en tout temps, des gens qui veulent tuer la poule aux œufs d'or. Ceux-là veulent que le tarif serve à payer annuellement l'intérêt et une partie du capital de la dette nationale et ils font ce raisonnement : "le tarif actuel, beaucoup plus élevé que l'ancien, produit chaque année cent millions en or, doublons-le et il en produira deux cents." Non, car si on rend les importations impossibles, il ne produira plus rien, et comme les pétitionnaires demandent en même temps le dégrèvement des manufactures domestiques, le Trésor perdra du même coup deux sources de revenu.

Pour donner une idée de l'absurdité du raisonnement, qui règne d'un bout à l'autre de cette pétition, nous citerons comme exemple deux paragraphes.

8°—Les importateurs et les vendeurs de marchandises étrangères sont, en réalité, les collecteurs d'argent et les percepteurs de taxe pour les pays étrangers, en conséquence, un augmentation tarif nous ne faisons qu'accroître la taxe payée par les étrangers et leurs patrons pour le privilège de vendre leurs marchandises sur nos marchés, allégeant par là d'autant les taxes et les charges qui pèsent sur notre peuple.

11°—La lutte est donc, entre les fermiers, les artisans et les ouvriers *étrangers* et les fermiers, les artisans et les ouvriers *américains* pour les marchés *américains*. Le système protecteur laisse les marchés aux Américains, le libre échange aux étrangers—c'est à vos honorables assemblées à décider à qui ces marchés appartiennent.

Nous avions toujours cru que les droits de douane grevaient les consommateurs et non pas les importateurs de marchandises et les fabricants de produits importés, mais il paraît qu'on a changé tout cela. Nous avions cru également que les fermiers, les producteurs agricoles, n'avaient rien à gagner, et avaient tout à perdre à un tarif élevé, mais la pétition se donne la peine de nous apprendre que les fermiers et les ouvriers retirent beaucoup plus d'avantages que les manufacturiers de l'*exception* des marchandises étrangères. Cependant, nous venons de voir récemment dans un journal du Massachusetts que les manufacturiers de cet État avaient réalisé des bénéfices fabuleux, en 1865, tandis que nous lisons tous les jours que les fermiers de la grande région agricole de l'Ouest se plaignent de ne pouvoir vendre les deux bouts à cause de la cherté de toutes choses, résultat inévitable du système protecteur.

Ainsi, qu'importe aux philanthropes de la Nlle-Angleterre les faits et l'évidence. Ils ont la haute main dans le Congrès, et s'il leur plaît de faire des États-Unis une Chine commerciale pour la plus grande exploitation de l'Ouest et du Sud opprimés par le Nord-Est manufacturier, ils trouveront au Sénat et à la Chambre assez de membres complaisants qui penseront comme M. Bancroft, qu'il n'y a rien de plus beau sous le soleil que le système d'isolement dans lequel s'est immobilisé pendant tant de siècles le Céleste Empire, et que c'est ce système qui convient le mieux à l'Union.

THÉÂTRE DE L'ORLÉANS.—Le programme de ce soir comprend *Les Amours de Cléopâtre*, pièce comique en 2 actes, mêlée de couplets, jouée par MM. Rhéal, [illegible], Fisher, Fontenay, Gauzier, Antoine, et Mme Elodie Girard et Garnier, et Zoé [illegible] à deux temps, comédie en 1 acte de Léon Gozlan, jouée par Mlle Elodie Girard, M. Médéric Albaine, Mme Solmy et M. Fisher. C'est un charmant spectacle qui nous recommandons à nos lecteurs.

RÉTABLISSEMENT DU SERVICE DES MALLES.—Le Dr. W. M. Daily, agent spécial du département des postes, chargé de réorganiser le service des communications postales en Louisiane et au Texas, étant dans l'impossibilité de quitter la Nouvelle-Orléans, à cause de la multiplicité de ses occupations, a autorisé M. A. L. Hay à solliciter, dans l'intérieur, des contrats pour le transport des malles sur les routes non encore desservies, et à choisir des maîtres de poste, pour les bureaux vacants. Il est autorisé à choisir des personnes pour remplir provisoirement les fonctions de maîtres de poste jusqu'à ce que des nominations aient été faites.

Le but de cette mission de M. Hay étant de rétablir les communications postales sur le même pied où elles étaient avant la guerre, cet agent ne saurait manquer d'être bien accueilli partout et de trouver toutes les facilités nécessaires.

M. Hay a été choisi par notre commun agent général de l'*Abeille* et nous le recommandons à la bienveillance de nos amis dans la Louisiane et le Texas.

LE BILL DES ANNONCES JUDICIAIRES.

Nous voyons avec plaisir que presque tous nos confrères se sont prononcés énergiquement contre l'adoption, par la Chambre, du bill du Sénat qui a pour objet d'accorder le monopole des annonces judiciaires à un seul journal. Le *Picayune*, le *True Delta*, le *Crescent*, l'*Époque* et la *Renaissance Louisianaise* ont, comme l'*Abeille*, condamné le principe du bill et apporté leur contingent d'arguments dans la discussion de cette question qui intéresse le public aussi bien que la presse. L'opposition presque unanime des journaux de la Nouvelle-Orléans suffira, nous l'espérons, pour faire rejeter par les représentants le privilège que tendait à créer le bill adopté par le Sénat.

LA VENTE DES BILLETS DE LOTERIE.—Nos législateurs ont perdu beaucoup de temps pour discuter l'emploi des fonds qui proviendront de la nouvelle source de revenu imaginé par eux au profit de l'État, en imposant aux vendeurs de billets de loterie une licence de $10,000. Il nous semble que la discussion sur ce point était bien inutile, car il est à présumer que personne ne s'avisera de payer $10,000 le droit de vendre des billets de loterie. Les neuf dixièmes des billets de loterie qui se vendent actuellement à la Nouvelle-Orléans sont placés par des courtiers ou des détaillants, aux instances desquels les acheteurs cèdent le plus souvent. Mais si pour se procurer un billet, il fallait se déplacer et aller à un endroit spécial, il est plus que probable que les ventes de billets de loterie ne s'élèveraient pas à $10,000 par an. La législature a donc fait fausse route, et on pourrait prédire à coup sûr qu'il n'y aura pas une seule licence de prise et que l'on continuera à vendre et à acheter des billets en cachette. Il eût peut-être autrement si le prix de la licence eût été raisonnable, et la pénalité proportionnée à la nature de l'offense, de façon à rendre l'application de la loi possible et facile.

ENTREVUE ENTRE LE PRÉSIDENT ET UNE DÉLÉGATION DE COULEUR.

Nous trouvons dans les journaux de New-York le compte-rendu d'une conversation qui a eu lieu à la Maison Blanche entre le Président Johnson et une délégation de gens de couleur ayant à sa tête M. Frederick Douglass.

" J'ai donné assez de preuves de mon attachement à la race de couleur, a dit M. Johnson, pour qu'il me soit permis de parler de ses intérêts avec connaissance de cause. J'ai possédé des esclaves, j'en ai acheté, mais je n'en ai jamais vendu. Je puis dire que j'étais plutôt leur esclave et non eux les miens. Depuis qu'ils sont libres, quelques uns se sont mis d'autres sont établis sur mes propriétés avec mon consentement. Pour les intérêts de la race de couleur, j'ai sacrifié mon temps, mon argent, tout enfin, et, aujourd'hui, après avoir donné des preuves évidentes, palpables, de mes sentiments à l'égard des noirs, je ne puis dire que [illegible] que je n'aime pas être accusé par des gens qui peuvent débiter quelques belles phrases, font métier de rhétoriciens, parlent d'idées abstraites de liberté et n'ont jamais risqué leur vie, leur liberté et leurs propriétés. Cette espèce d'amitié bornée et théorique n'aboutit à rien de bon. Précisément parce que je suis l'ami de la race de couleur, je ne veux pas adopter une politique qui établira un conflit permanent entre les deux races et se terminera infailliblement par l'extinction de l'une d'elles. Dieu me garde de me lancer jamais dans une pareille voie."

" D'où le gouvernement dérive-t-il son pouvoir, d'ailleurs ? du peuple. Supposez, par exemple, que le Congrès adopte une loi autorisant un vote sur les noirs dans l'État, par la question de la concession du suffrage aux noirs et que tous les citoyens sans distinction de couleur, âgés de plus de 21 ans, prennent part au vote. Supposez que ce serait d'esprit d'abolition le rejet de la proposition. Qu'y aurait-il à faire ? Contentez-vous au peuple le droit de se gouverner lui-même ? Allez-vous recourir à l'arbitraire et imposer à une majorité de peuple un état de choses auquel elle est opposée ? "

" M. Douglass.—On disait cela avant la guerre."

" Le Président.—Je parle maintenant d'un principe et non de ce que tel ou tel a pu dire.— Si le peuple consulté au sujet du suffrage des noirs, répondait négativement, je considérerais comme tyrannique et arbitraire de sa part de chercher à lui imposer ce suffrage ; n'est-il pas vrai ? C'est le point fondamental de ma politique que la volonté du peuple doit être respectée lorsqu'elle a été librement exprimée. Y a-t-il là quelque chose d'injuste ou d'illogique ?"

" M. Douglass (souriant).—Beaucoup de justice, M. le Président."

Après quelques développements relatifs au conflit de races qu'engendrerait dans le Sud l'égalité politique, M. Johnson a congédié ses visiteurs en leur renouvelant l'assurance de la sincérité de ses intentions à l'égard de la population de couleur.

MM. F. Douglass et consorts ont été visiblement déconcertés par la fermeté de langage du Président dans la question qu'ils étaient venus traiter, et ils ont préparé une adresse réfutant les arguments présentés par M. Johnson sur le remède à leurs maux supposés, ils ont publié aux journaux cette déclaration de leurs amis du Congrès et ont lancé hier une sorte de réquisitoire à l'adresse du Président. Ce *factum* ridicule affecte les allures d'un *pronunciamento*, en même temps qu'il a la prétention d'adresser des remontrances à la nation. Il y est dit, entre autres choses, que les vues et les opinions du Président sur le suffrage des noirs sont entièrement *fausses* et préjudiciables au pays, et qu'il est de leur devoir de chercher à en arrêter la *dangereuse influence*.

CHRONIQUE LOCALE.

Mortalité.—Le Bureau de Santé annonce qu'il y a eu 123 décès dans les limites de la Nlle Orléans, du 11 au 18 février.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : La pneumonie, 15 ; la consomption, 12 ; convulsions (enfants), 9 ; la rougeole, 7 ; la fièvre typhoïde, 4 ; les maladies de cœur, 3 ; la petite vérole, 3.

Ages.—Au-dessous de 1 an, 29 ; de 1 à 2 ans, 16 ; de 2 à 5 ans, 8 ; de 5 à 10 ans, 8 ; de 10 à 15 ans, 1 ; de 15 à 20 ans, 4 ; de 20 à 25 ans, 4 ; de 25 à 30 ans, 6 ; de 30 à 40 ans, 6 ; de 40 à 50 ans, 16 ; de 50 à 60 ans, 11 ; de 60 à 70 ans, 7 ; de 70 à 80 ans, 3 ; de 80 à 90 ans, 3 ; non déclarés, 8.

Nationalités.—Bavière, 1 ; France, 3 ; Allemagne, 5 ; Irlande, 9 ; Suisse, 1 ; États-Unis, 70 ; Antilles, 1 ; non déclarés, 33.

Il est mort 80 blancs, 32 nègres et 8 mulâtres.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Henry Williams et Munday Alexander, dont la condamnation date pas d'hier, ont comparu, hier matin, devant le juge Bell, pour répondre à l'accusation d'être entrés dans une maison et d'avoir enlevé trois mille piastres. Le vol a été commis, en décembre dernier, entre quatre et cinq heures du matin, chez M. Wyman qui, dans le moment, se trouvait seul dans la maison ; les autres membres de la famille étaient au marché. On a vu Barney et son compagnon sauter une barrière du fond et s'enfuir. C'est au sergent Petrie que revient le mérite de les avoir arrêtés. Le jury les a déclarés coupables. Le magistrat n'a pas encore prononcé la sentence.

ACCUSATION DE VOL.—Le lieutenant Fitzpatrick accuse Edward Dawson d'avoir trempé dans un vol avec effraction commis à l'angle des rues Chesnut et Joseph ; dans un autre, commis en face de l'Hôtel Dieu, rue de la Chaussée ; dans un troisième commis au coin des rues Washington et Apollon ; dans un quatrième commis au jardin Cèdre Magnolia.

—James White qu'on accusait de tentative de vol et qui était en prison depuis longtemps, a été mis en liberté, aucun témoin à charge ne s'étant présenté en Cour.

—Jno. Bulger, accusé d'emprisonnement sans motif, a été relâché après qu'il eût donné un cautionnement pour répondre de sa comparution lorsque arrivera le jour de prononcer la sentence.

—L'avocat de District a présenté quatorze actes d'accusation.

—Le tribunal a ordonné qu'il fût tiré de la boîte les noms de douze cents citoyens qui rempliront les devoirs de jurés pendant le mois de mars.

MAGASIN DE CHAUSSURES.—M. John Norwood fera, le 22 du courant, dans son magasin de la rue Baronne, No 2, près Canal, l'ouverture d'un grand assortiment de chaussures du pays et du Nord pour dames ; ses prix ont toujours été très modérés. Voir l'annonce.

—La *Gazette de Bombay* annonce, en date du 26 décembre, la mort de lord Edward Seymour chassé, où il s'était rendu avec quelques personnes. Il avait tiré sur un ours qui, s'étant présenté tout à coup à lui. A l'instant, il chargé les deux coups de son fusil, mais l'animal furieux et blessé s'élança sur lui, le saisit par le genou et l'entraîna en roulant jusqu'au bas de la colline. Pendant cette chute, lord Seymour a réussi, en frappant l'animal de son couteau de chasse, à lui faire lâcher prise, mais ce fut en vain. A l'approche des chasseurs, les cris du lord avaient attirés, l'ours l'abandonna. On reconnut la blessure dans un hameau, il fut à l'ellen. On reconnut bientôt que l'amputation de la jambe gauche était nécessaire ; les résultats de cette amputation parurent d'abord heureux, mais les symptômes empirèrent, et lord Seymour rendit le dernier soupir le 30 au matin. Lord Edward Seymour était le second fils du duc de Somerset et était âgé de vingt-deux ans. Il avait été attaché à plusieurs ambassades d'Europe et avait déjà été en Amérique, où il s'était lié avec les Confédérés qui l'avaient consulté [illegible].

Nouvelles par l'Ouest.

Nous trouvons les nouvelles additionnelles qui suivent dans les feuilles de l'Ouest du 14 :

Washington, 13 fév—A la Chambre, M. Stevens, répondant à M. Green Clay Smith qui avait présenté une résolution favorable à l'extension des privilèges de la salle à James M. Johnson, représentant élu de l'Arkansas, a dit :

« L'admission des membres du Tennessee au privilège demandé est un malheureux précédent. Je m'oppose à la résolution parce que le col. Johnson réclame le droit de siéger pour représenter l'Arkansas, et c'est une monstrueuse doctrine que de soutenir que ces défunts États peuvent envoyer des représentants au Congrès. »

M. Kasson, de l'Iowa, parle cinq minutes pour le col. Johnson et déclare que comme l'État du Tennessee a été reconnu par la convention de Baltimore, il doit être aussi reconnu à la Chambre.

La résolution a été rejetée par trois voix de majorité seulement, 40 membres ayant voté pour.

New York, 13—Le sénateur Shaff, du Colorado, a reçu un télégramme, du 13 février, disant que la Législature territoriale, par un vote des deux tiers, avait passé une résolution jointe pour demander au Congrès d'admettre le territoire comme État dans l'Union. La pétition met en avant que cette mesure est d'une importance vitale pour les intérêts du territoire.

Convention républicaine du Connecticut

Hartford, Con., 13 fév—La Convention républicaine d'État qui se réunira ici demain, promet d'être une des plus grandes et des plus remarquables Conventions qui aient été convoquées depuis des années dans le Connecticut. Le caucus de ce soir est fort nombreux et les membres sont animés de bons sentiments.

La Convention endossera la politique du président Johnson, exprimera sa confiance dans le patriotisme du Congrès et réaffirmera les doctrines et les principes sur lesquels le parti a combattu pendant les cinq dernières années.

Législature du Nebraska

Omaha, 13 février — La Législature de Nebraska, s'est ajournée hier. Des résolutions approuvant l'administration du président ont passé à la presqu'unanimité.

Alliance des républiques [américaines].

Washington, 13 février—A la Chambre des Représentants, M. Whaley, de l'Ouest Virginie a présenté le préambule et les résolutions qui suivent :

Attendu que cette chambre, dans sa dernière session, interprétant le sentiment du peuple américain, a passé une résolution endossant la politique traditionnelle du gouvernement à l'égard des républiques de ce continent, et réprouvant dans un langage auquel on ne peut se méprendre l'édification d'une monarchie sur les ruines de la république voisine du Mexique, et

Attendu que l'infraction flagrante de cette politique américaine continentale a été faite quand cette nation défendait dans un conflit sa propre unité, conflit maintenant terminé ; c'est pourquoi

Il est résolu, 1o que cette chambre réaffirme la résolution de la dernière session et déclare que l'établissement par la France d'un protectorat politique en faveur d'un prince autrichien, sur la république du Mexique et l'introduction d'un plan de politique qui emporte en soi un droit d'intervenir dans nos propres affaires aussi bien que dans les affaires de toutes les républiques de ce continent, est une mesure à laquelle ce pays ne pourra jamais se soumettre, et qui doit être repoussée par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Résolu, 2. que pour rendre cette résolution effective, le président sollicitera l'alliance de toutes les républiques de ce continent et usera de tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

M. Whaley a demandé la question préalable, mais la chambre par un vote de 13 contre 95 a refusé de seconder la motion.

Sur motion de M. Banks, les résolutions ont été référées au comité des affaires étrangères.

Conspiration contre le crédit américain.

Washington, 13 février.—Le département d'État a la preuve positive de l'existence d'une très grande conspiration au Canada et en Europe, pour causer un tort matériel aux finances du gouvernement des États-Unis. L'intention est d'employer tous les moyens possibles pour créer une panique dans les marchés européens au sujet des obligations américaines, et, comme conséquence, de forcer à revenir ici nos bons détenus à l'étranger.

Les conspirateurs paraissent chérir l'espoir qu'ils peuvent de cette manière causer une crise financière dans les États-Unis, et frapper de prostration leurs intérêts commerciaux.

Le principal agent canadien est un individu nommé Vernon et le premier mouvement qui a été fait vers le but en vue est établi par des feuilles d'épreuve qui sont en la possession du département. La teneur de l'œuvre peut s'apprécier par les titres ainsi conçus : Répudiation de la dette internationale—Impossibilité de payer les intérêts et de soutenir le gouvernement—et autres titres de page de même force.

Il paraît que ce gouvernement est maintenant en correspondance avec les Rothschild à ce sujet et que les autres maisons principales de la banque sont dans le complot ; il paraît aussi que les conspirateurs ont ouvert une correspondance avec le comte Russell, le *London Times* et le *Pape* etc.........les banquiers d'Amsterdam et les journaux de Paris, dans l'intention de détruire le crédit du gouvernement. La preuve est ample et complète.

La femme du ministre italien à Washington a reçu $50,000 d'indemnité pour des propriétés détruites par les troupes fédérales près de Natchez, Miss., pendant la guerre.

Nominations d'ex-adhérents confédérés.

Le gouverneur Marvin, de la Floride, a nommé deux ex-rebelles juges à la Cour Suprême. Cha. H. Dupont en est le juge président.

Le fils de M. Trumbull.

Un fils du sénateur aux États-Unis, M. Trumbull, a été tué tout récemment par un accident de chemin de fer. Il a été écrasé par la locomotive sur laquelle il se trouvait et qui s'était dérangée.

Travail blanc substitué au travail noir.

Les travailleurs allemands reçoivent $15 par mois dans la Caroline du Nord.

Le discours de Napoléon
ET LA PRESSE AMÉRICAINE.

Nous empruntons au *Courrier des États-Unis* la revue suivante des articles publiés par les journaux de New-York sur le discours de Napoléon III.

Il est à remarquer que la verve de nos confrères américains s'est beaucoup moins exercée sur le discours complet de l'empereur, dont la traduction anglaise donnait d'ailleurs une idée fort imparfaite, que sur la courte dépêche, encore plus défectueuse, que nous avons publiée nous-mêmes avant-hier.

La *Tribune* n'est qu'à demi satisfaite du paragraphe plein de déférence à l'adresse des États-Unis. « Nous nous souvenons, dit-elle, qu'on ne nous a pas donné de ces gracieuses assurances lorsqu'elles pouvaient nous être utiles. » La *Tribune* voulait-elle qu'on rendît publiquement hommage à la grandeur et à la prospérité de l'Union lorsqu'elle était disputée et qu'elle n'avait pas encore aboli l'esclavage ? L'empereur professe la plus sincère amitié pour l'Espagne : aurait-il été bien venu, dans le moment de crise que ce pays traverse, à célébrer les beautés de sa situation ? La *Tribune* dit ailleurs qu'il n'est pas étonnant que la France soit tranquille, « puisqu'il ne lui est pas permis d'être autrement. » Nous trouvons fort heureux qu'il en soit ainsi, en fait de liberté, nous ne revendiquerons jamais celle du désordre, et la majorité de nos compatriotes est de notre avis.

Le *Herald*, qui décernait avant-hier à Napoléon III le brevet « du plus grand homme de la terre, » est moins dithyrambique aujourd'hui. Il aurait désiré que le souverain de la France, en annonçant l'évacuation du Mexique, fixât en même temps la date du rappel de nos troupes. A nos yeux ce n'est là qu'une question secondaire : le fait important, c'est la réaffirmation solennelle que notre occupation est essentiellement temporaire, et tous les Américains ont lieu de s'en montrer satisfaits. Du reste, le *Herald* convient de bonne grâce qu'on ne saurait demander plus à l'empereur des Français.

« ......Comme l'empereur base son évacuation du Mexique sur la consommation, et non sur [illegible] de son entreprise, la curiosité publique demandera avec anxiété quelle circonstance lui a donné cette confiance inattendue dans le succès du nouvel empire. *A-t-il reçu des assurances de notre gouvernement ?* »

Sans aucun doute. Le *World* a-t-il oublié cette dépêche de M. Drouyn de Lhuys, datée du 7 août 1865, et qui cite une communication de M. Brigelow en date de 12 juin de la même année, communication dans laquelle il est constaté que le gouvernement fédéral a donné sa parole de rester strictement neutre dans les affaires du Mexique ? La communication dont il est question n'a pas encore vu le jour aux États-Unis, mais son existence, ainsi que celle des assurances qu'elle renfermait, est hors de doute. La stricte neutralité du peuple américain, le gouvernement français n'en demande pas davantage.

« La démarche de Napoléon III, dit le *Times*, a pour cause principale : l'émotion produite aux États-Unis par la présence d'une armée française sur le sol mexicain. » D'autres termes, le respect que lui inspire notre puissance l'a induit à changer de politique sur une question importante. Nous voyons par là la position que nous occupons aujourd'hui parmi les nations de la terre. Elles ont appris à connaître notre grandeur militaire, et désirent éviter par tous les moyens de nous provoquer. »

Avant-hier, le *Times*, allait jusqu'à déclarer, dans un passage que nous avons reproduit, que la chute de Maximilien, si elle était la conséquence du départ des troupes françaises, serait une calamité pour le Mexique et pour les États-Unis eux-mêmes. Nous sommes parfaitement de cet avis.

Le *Journal of Commerce* et l'*Express* apprécient le discours impérial à peu près dans le même sens que le *World*. Nous ignorons ce que pensent le *Daily News*, le *Sun* et le *Commercial Advertiser*, ces trois journaux ayant gardé le silence.

Comme ses confrères, le *World* cherche à s'expliquer la vraie signification des déclarations impériales, et il les trouve un peu obscures, ce qui n'a rien de surprenant, si l'on songe à la traduction tronquée et fautive, dont le télégraphe de Boston nous avait gratifiés. Le *World* voit dans les phrases relatives au Mexique « une ambiguïté calculée » ; s'il avait eu le texte original sous les yeux, il aurait jugé que rien n'était plus clair.

« La nouvelle donnée par l'empereur, dit-il, n'est pas aussi satisfaisante que possible...... Napoléon ne dit pas qu'il va retirer ses troupes, mais qu'il est en train de s'entendre avec Maximilien « pour fixer l'époque » de leur rappel. Cette époque peut être prochaine ou reculée, selon les assurances qu'il recevra de notre gouvernement que Maximilien ne sera pas troublé. La déclaration de l'empereur n'équivaut pas à plus qu'une expression de son désir de rappeler ses troupes, quand elles ne seront plus nécessaires à la stabilité du nouveau trône. »

Il n'y avait pas lieu d'attendre aucune appréciation raisonnable de la part du *Post*, le journal d'encourager le flibustérisme et de justifier l'attentat de Bagdad. Sous prétexte de porter un jugement sur le discours de l'empereur, il vomit un flot d'injures contre la France, Napoléon III et Maximilien. Il n'épargne pas le Sénat de Washington, qui a le tort de ne pas déclarer la guerre à la plus ancienne alliée des États-Unis.

Il part de là pour faire une apologie ridiculement lyrique de M. Juarez, et il déclare que « cinquante années d'anarchie comme celles qui ont précédé l'intervention française valaient mieux pour les Mexicains que le régime actuel. » C'est pure affaire de goût ; il y a des esprits malfaits qui préfèrent l'ordre, la sécurité et l'autorité des honnêtes gens au règne du brigandage ; il y en a de plus indépendants et de plus éclairés qui aiment mieux les assassins, les bandits et les flibustiers : les rédacteurs du *Post* sont du nombre.

A propos du discours qui nous occupe, le *Demokrat*, suivant l'ornière du *Post*, fait l'éloge du gouvernement de Juarez. Selon ce journal, Juarez, en 1861, était prêt à doter son pays de tous les bienfaits que lui promet l'empire. Sur quoi notre confrère allemand fonde-t-il l'opinion que Juarez aurait gouverné mieux ou plus longtemps que ses prédécesseurs ? Son pouvoir était si mal assis que Marquez et Mejia tenaient la campagne lors de l'arrivée des Français, et dans son propre camp, on commençait à lui susciter des compétiteurs dangereux, entre autres Gonzales Ortega.

L'*Abend Zeitung* accepte avec plaisir les déclarations impériales. Bien que favorable à Juarez, elle est opposée à une guerre avec notre patrie, guerre dangereuse en plus d'un point, particulièrement " en ce qu'elle ferait revivre l'esprit de conquête." La simple pression morale des États-Unis contre le nouvel empire, c'est tout ce que demande l'*Abend Zeitung*, tant dans l'intérêt de l'Union que dans celui de la république voisine.

En résumé, malgré quelques critiques et quelques réticences, le discours de l'empereur Napoléon III a été accueilli aux États-Unis avec une grande satisfaction, moins peut-être par la presse que par le public. Nous ne doutons pas que la franchise et la modération du souverain de la France ne produisent le meilleur effet, et ne contribuent à cimenter l'accord dans lequel doivent marcher les deux pays. Il y aura bien quelques dissentiments, mais tous les esprits modérés et doués d'un peu de sens pratique comprendront que le temps est passé de provoquer une agitation stérile à propos du Mexique.

LÉGISLATURE.

SÉNAT — 19 février.

La séance s'ouvre à l'heure ordinaire, 23 membres répondent à l'appel.

Un message de la Chambre annonce qu'elle a donné son concours à l'acte relatif aux annonces judiciaires et à l'acte concernant les ventes de terres publiques.

M. Munday, au nom du comité rapporte le bill de secours pour les contribuables, correctement copié.

Le Sénat passe le bill de la Chambre qui accorde un congé au gouverneur afin qu'il puisse surveiller le travail de lithographie ou de gravure pour les certificats de dette et pour les bons de l'État, sous certaines conditions.

Un message du gouverneur annonce qu'il a signé l'acte relatif aux commissaires de la Levée.

Un message de la Chambre demande le concours du Sénat à une résolution pour envoyer à Washington une délégation chargée de remettre au Président une résolution jointe exprimant les sentiments et la loyauté du peuple de cet État.

La motion de considérer immédiatement la question est désapprouvée de MM. Kenner et Munday.

M. Mohan dit qu'il désire qu'une délégation soit envoyée à Washington pour contrecarrer l'influence de l'émissaire qui s'y trouve et qui est chargé sans doute de présenter sous de fausses couleurs l'assemblée générale au gouvernement.

M. Mohan lit le message pour montrer que l'Exécutif accuse la Législature, à propos de bill d'exemption de taxe, de sanctifier la rébellion contre l'État et la trahison envers le gouvernement.

M. Fouto voudrait que le Sénat s'ajournât jusqu'au jour où les droits du peuple seront reconnus au lieu de s'amuser à des bagatelles législatives. Si nous devons subir un gouvernement militaire, qu'on nous le donne tout de suite pour en finir le plus promptement possible avec toutes les concessions qui nous sont adressées.

Cette résolution est référée au comité des relations fédérales.

Le bill de la Chambre ordonnant aux boulangers d'étamper leurs pains et d'en indiquer le poids, est renvoyé à un comité choisi avec un mémoire des boulangers protestant contre cette mesure comme inapplicable.

Le comité judiciaire a fait un rapport défavorable à un acte incorporant la Compagnie du Pélican No 4, cette compagnie n'étant pas un corps politique ni municipal.

Un message de la Chambre demande que le Sénat approuve un bill passé par elle, autorisant les notaires à célébrer les mariages.

L'acte relatif aux procès faits pour renvoyer les locataires est adopté par le Sénat sur un rapport du comité.

M. Duvigneaud appelle son acte pour la collection des taxes et des licences d'État pour l'abrogation des collecteurs et assesseurs d'État dans cette ville qui contient 80,000 piastres par an et pour faire faire les collections par le trésorier de l'État avec quelques commis additionnels en petit nombre, sur le même système de la collection des taxes de ville. Fixé pour jeudi prochain.

Une résolution de M. Egan charge le voyer général d'examiner l'état de la Rivière Rouge par rapport à la navigation.

Après une courte séance exécutive le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Ce corps est appelé à l'ordre à l'heure habituelle. 48 membres sont présents.

L'hon. Jos. W. Texada, des Rapides, ayant été élu membre de la Chambre pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'hon. Henry C. Boyce, sénateur élu aux É. U., présente ses pouvoirs et prête serment.

Une résolution jointe présentée par M. McEnery pour la nomination de deux membres de la Chambre, qui seront chargés de se rendre à Washington dans le but de remettre au Président Johnson les résolutions exprimant les sentiments du peuple de la Louisiane envers le gouvernement national est adoptée.

Sur motion de M. Williamson, l'hon. D. S. Cage et J. B. Eustis sont élus comme commissaires de la part de la Chambre.

Une résolution offerte par M. Solomon pour nommer un comité réuni, composé de la délégation de la ville, qui sera chargé de prendre en considération une pétition de 16 propriétaires de la route de Gentilly, demandant assistance, et de faire un rapport par bill ou autrement, est adoptée et l'orateur nomme MM. Solomon, Thieneman, Wilsey, James Phillips et McCloskey membres du dit comité.

Un message du gouverneur annonce à la Chambre qu'il a signé le bill pour la vente des billets de loterie.

Une résolution jointe relative à une concession de terres par le Congrès à l'État de la Louisiane, par acte approuvé le 3 mars 1856, est adoptée.

Un acte de secours pour F. Lambert, présenté par M. De la Barre, est référé au comité des dépenses casuelles.

Un acte présenté par M. Voorhies pour incorporer l'Association Catholique de la Nouvelle-Orléans est référé au comité sur les Institutions de charité.

La résolution suivante est adoptée :

Résolu qu'il est du devoir du comité judiciaire d'examiner les lois réglant les droits des officiers non ministériels et des juges de paix dans le but de réviser les dites lois de manière à augmenter ou à diminuer les dits droits, et dans l'opinion du dit comité une augmentation ou une diminution est nécessaire, et qu'il soit requis de rapporter par bill ou autrement.

Ce jour étant celui qui a été réservé pour la considération des bills d'un caractère local et privé, la Chambre procède à cet examen.

Les bills qui suivent sont finalement adoptés :

Acte de secours pour R. T. Caldwell, tel qu'il a été amendé par le comité des réclamations.

Acte pour étendre les limites de la corporation de Donaldsonville.

Acte de secours pour R. G. Cobb.

Acte de secours pour Antoine Marrero, de la paroisse de St Bernard.

Acte pour amender et renouveler la charte de l'église catholique des Opelousas, paroisse de St Landry.

Acte de secours pour les héritiers et représentants légaux de Ben Ray, décédé.

Acte concernant les ferries sur la Rivière Rouge, à Shreveport.

Des rapports défavorables ont été faits sur les bills suivants :

Bills de secours pour J. Q. Prescott, pour J. N. T. Richardson et pour Ursin Jacob, collecteurs de taxes d'État pour la paroisse de St Jean Baptiste.

Un bill de secours pour Charles Kerr, greffier de la Cour de District de la paroisse St Martin, a été renvoyé devant le comité.

L'acte de secours pour James Upshaw, de Bienville, et un acte ratifiant la mise à bail du collège de Franklin, aux Opelousas, paroisse de St Landry, ont été déposés suivant le règlement.

Sur motion la Chambre s'ajourne.

—Cinq exemples de décentralisation littéraire :

Bordeaux vient de voir représenter dans ses murs un opéra indigène, le *Giaour*. Auteur de la musique, M. Hermann, chef d'orchestre du Grand-Théâtre. On annonce du même compositeur, dans la même ville, un autre opéra intitulé : *Lelio*. En plus, les correspondances font entrevoir une comédie qui serait jouée chez un particulier, comme qui dirait une pièce en chambre.

A Moulins, une revue : *Moulins dix minutes d'arrêt, ou l'Allier dans la lanterne magique*, de MM. Laporte et Rigodon.

A Saint-Quentin, on annonce aussi une revue.

Pourvu que les commissions d'examen départementales soient moins tracassières que la commission d'examen de Paris, le temps aidant, dans dix années les auteurs de province auront plus de chances de réussite que les auteurs de Paris.

(*Communiqué.*)

Nous avons été très étonnés de voir, par le communiqué de M. Emile Dros dans l'*Abeille* d'hier matin, qu'il fait commencer l'incendie dernier chez nous. Pour rétablir les faits nous mettons sous les yeux du public les signatures des négociants et des commis du voisinage qui témoignent de ce qu'elle est vu.

Très respectueusement,
DAWSON & CO.

Nlle-Orléans, 19 février 1866.

Nlle-Orléans, 19 février 1866.

Nous, soussignés, attestons que le feu du samedi dernier a pris naissance dans la partie supérieure du magasin de M. Dros, à l'angle des rues Chartres et Canal.

Arthur d'Aquin,	F. G. Bechtel,
A. Bonnevel,	Adolphe Roux,
R. Wolf,	E. S. Benedict,
B. Homstadt,	A. Lobiano,
Z. Nugent,	Henry Gumbau,

Benedict.

J'ai été, je crois, le premier à donner l'alarme ; le feu avait pris au-dessus du magasin de M. Dros, à l'étage faisant face à la rue de Chartres.

ANDERSON HILL.

J'étais avec M. Hill, à ce moment, et j'ai vu le feu à l'endroit ci-dessus indiqué.

R. VEARS.

ATTENTION.

☞ La Société procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à la vente à l'encan : 1o. D'un terrain avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Gravier, entre Poydras et Pacifique, Premier District. 2o. D'un terrain de valeur situé rue Conti, entre Mine et Galvez, Deuxième District. Voir aux annonces.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 19 février 1866.

COTON—Le mouvement sur le marché a été interrompu ce matin par la libre circulation de rumeurs concernant des nouvelles plus récentes qui auraient été reçues de Liverpool, lesquelles auraient annoncé une autre baisse de 1 d. sur le marché en question ; mais comme les fils télégraphiques avaient alors cessé de fonctionner ces rapports auront probablement figuré dans les télégrammes privés reçus samedi soir ou hier matin, car ces télégrammes ont trait aux nouvelles apportées par le City of London, nouvelles qui ont déjà été publiées et qui signalent une baisse de 1 d.—sable, dans le courant de la semaine finissant le 1er courant,—qui portera l'Orleans middling à 18½ d. L'appréhension déjà nourrie, d'une nouvelle baisse, ayant donné de la consistance aux rumeurs dont il est parlé plus haut, il en est résulté que nombre d'acheteurs se sont retirés du marché ; autrement les vues des facteurs n'en ont été nullement influencées. Finalement, les ventes se sont bornées à 1250 balles à des prix qui, pour la plupart, sont d'accord avec nos dernières cotes, qui sont : ordinary 30 à 38 cts, good ordinary 40 à 41, low middling 42 à 43 et middling 45 à 46. Neuf courtiers se sont partagés les affaires du jour.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865	.... balles	83230
Reçu aujourd'hui	....	4150
" précédemment	....	394059
		480000
Expédié aujourd'hui	....	3663
" précédemment	....	431053
		434716
Stock en mains à bord de navires non expédiés	....	196720

SUCRE ET MÉLASSE—380 boucauts de sucre et 300 barils de mélasse sont arrivés depuis hier. Les demandes n'ont pas été nombreuses aujourd'hui, mais toujours, presque tous les envois reçus ont été vendus aux prix antérieurs. Les ventes ont embrassé 150 boucauts de sucre en divers lots à 12¼ cts la livre d'inférieur, 14 cts pour le fair, 14½ à 14¾ cts pour le good fair ; 300 barils de mélasse à 70 cts pour la commune, 80 cts pour la prime, 92½ le gallon de strictement prime et 15 demi barils de fair à 87½ cts le gallon, 500 caisses sucre de Cuba, No 12 ont été vendues à des conditions privées.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché, en général, a été peu actif aujourd'hui. La farine est en demande, mais à cause de la faiblesse des différents stocks de cet article le mouvement a été peu sensible aujourd'hui. L'approvisionnement de maïs est fort et excède la demande, de sorte que les prix de la denrée ont souffert une autre forte baisse. Le son et l'avoine sont rares et augmentent en valeur. Dans les provisions il ne se fait que des affaires en détail.

FARINE—L'approvisionnement de farine ne suffit pas à la demande, et les prix de l'article penchent en faveur des vendeurs. Les principales ventes d'aujourd'hui ont embrassé 700 barils qui ont changé de mains aux prix suivants : commune $8 50, fine $8 75, superfine $9 50 le baril. $9 le baril ont été offertes pour des lots ronds sans marques, mais ce prix a été repoussé. Dans le jobbing trade la superfine se vend activement à $9 50.

MAÏS—L'approvisionnement en est fort et excède la demande et les détenteurs ont été forcés, pour pouvoir réaliser, de se soumettre à une nouvelle baisse de 10 cts le boisseau. Les ventes ont eu lieu comme suit : mélangé et blanc à 90 cts le boisseau.

AVOINE—L'avoine est fortrare et en bonne demande. Les prix de cette denrée ont éprouvé une nouvelle hausse de 2 cts le boisseau. Les ventes ont eu lieu à 58 et 60 cts le boisseau.

SON—Il n'y en a que fort peu en main et les prix ont haussé de 2 cts les cent livres. Ventes à $1 60 et $1 70.

FOIN—Fort en demande. Il n'y en a pas en premières mains. Ventes de prime de l'Ouest à $35 le tonneau.

BACON—Rare et recherché. La demande pour le détail est bonne à 16 cts la livre d'épaule, 21 cts les plats côtés ribbed, 22 les plats côtés désossés, 22 cts les jambons au naturel, et les jambons curés au sucre 26 à 28 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Le premier de ces deux articles existe en forte approvisionnement et la demande en est bonne. Le fromage de l'Ouest est rare et en demande. Celui du Nord est rare et demandé. Celui du Nord se vend 45 à 45 cts la livre pour celui du Nord, 25 à 30 pour celui de l'Ouest. Le fromage se vend 20 à 22 cts pour celui de l'Ouest, 21 à 22 cts celui du Nord et le Dairy anglais 26 cts la livre.

WHISKY—Est bien peu en demande, même pour le détail, ce qui est dû à l'agitation causée par la réduction de $1 le gallon, de la taxe prélevée sur cet article. Le rectifié se vend en détail à $2 20 à $2 31 le gallon. Baisse.

SACS EN FIBRE—Se vendent en petits lots à 33¼ à 34 cts le sac.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Se vend en détail 27 cts le gallon, en rouleaux, et 28 cts en balles.

CORDE D'EMBALLAGE—Les commerçants détaillent l'article à 17 cts la livre.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 19 février 1866.

Le marché général n'a guère varié aujourd'hui, mais le mouvement du coton a été lent, rempli par une rumeur d'après laquelle une nouvelle et forte baisse aurait eu lieu à Liverpool. Il ne s'est produit aucun mouvement [illegible] que l'un, qui ne manquait beaucoup ajouter à la situation de change.

Les actionnaires de la banque des Mechanics and Traders se sont réunis hier et, ainsi qu'on le pensait, ils se sont prononcés en faveur de la réduction dont nous avons déjà parlé.

L'or, à l'ouverture, a semblé hausser et s'est vendu à 136 1/2, taux de samedi soir.—Les transactions s'élevaient $2000, en deux lots, $2500, $3500, trois lots de $5000 et 10,000 à 136 ; $2500, $4000 et $1000 à 136 1/4 ; $1200 et deux lots de $10000 à 136 1/4.—Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent. Les courtiers donnent 128 à 130 des petites sommes en demi piastres ; mais celles qui sont apportées et vendues à 131. Il ne s'est point vendu de piastres mexicaines. Les Américains ont le même plus que l'or et échangées au pair.

Le change étranger, plus ferme à l'ouverture, est ensuite tombé au même point qu'auparavant. Il y a sur le dit également et la demande s'est élevée considérable.

Les acheteurs et les vendeurs n'ont pas pu s'accorder dans plusieurs négociations, 2,000 livres sterling en traite connaissement ont été vendues à 146 3/4 ; 2,000 (1,400 et 1,500) de très bon change à 146 1/2. Le No 1 a été tenu à 146 1/4 ; 146 1/4.—Les traites de France contre connaissement, 20,000 en change commercial à 3.86 1/4 et 50,000 à 3.88 3/4 ; —le sterling peut être coté à 144 1/4 à 144 3/4 les traites connaissements, 145 à 145 1/4 le bon clair et 146 3/4 à 146 et 146 1/4 la No 1 à première classe. On a exigé davantage de quelques signatures favorites. Le change commercial sur France est à 3.86 1/4 à 3.91 1/4. Les banques tiennent le sterling à 148 et les francs à 3.80.

Il y avait peu de change américain. Les cours ont été plus fermes. Les opérations embrassent $30,000 à vue, sur New York à 1/4 d'escompte, $150,000, en trois sommes égales, à 3/16 ; $10,000 à 7/16 et 70,000 (30,000 et 40,000) à 1/4 ; une somme ordinaire, à vue, sur Boston, à 1/2 ; 10,000, à trois de vue, sur New York, à 3/8 ; environ $250,000, à vue, de banques et commercial à 3/8, à trente jours, et 2 à soixante jours. Les banques ont tiré sur New York, de bonne heure, à 1/2 à 1/8 d'escompte au pair, puis la tendance a été vers le pair et, à la clôture, les cours étaient de 1/8 d'escompte au pair. Un check de banque pour $50,000 a passé à 1/4 et quelques actions, fortes sommes, ont passé au même taux, mais en général on n'a vendu à 1/4 qu'aux clients.

30 actions de la compagnie des Water-Works se sont vendues à $52 50 ; 500 du chemin de fer des Opelousas à 4 50 ; 1,100 du même chemin de fer à un prix plus élevé et 10 bons de construction, portant première hypothèque à 67 1/2, avec cinq bons échus.—Il ne s'est point vendu de bons de la ville ; les consolidés sont toujours cotés à 89 1/2 à 90 et les émissions en faveur du chemin de fer à 80 à 82, suivant les coupons. $2,000 de scrip de la compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, année assortie, ont rapporté 70 cents à la piastre.

$12,600 en billets de la banque de l'Union, de la banque du Crescent City et de la banque de la Nlle-Orléans se sont vendues à des conditions qui n'ont pas été annoncées.

Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 49 à 50 et 51 1/2 à 52 cents à la piastre ;

Banque de l'État de la Louisiane à 69 à 70 et 73 à 74 ;

Banque des Marchands à 73 à 75 et 78 à 80 ;

Banque du Crescent à 80 à 82 et 83 à 85 ;

Banque de l'Union à 82 à 85 et 86 à 90 ;

Banque de la Nouvelle Orléans à 83 à 85.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 20 février.

Arrivé hier, 26 bœufs de l'Ouest, 286 bœufs du Texas, 76 cochons et 60 veaux.

Vendu—66 bœufs de l'Ouest, 196 bœufs du Texas, 136 cochons, 60 veaux et 17 vaches à lait.

A vendre—20 bœufs de l'Ouest, 60 bœufs du Texas, 194 veaux d'un an, 460 cochons, 220 veaux et 28 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par livre net	—	[illegible]	— [illegible]
do do	1re qualité, par liv. net	—	[illegible]
do do	2me qualité, par liv. net	—	[illegible]
do do	3me qualité, par liv. net	—	[illegible]
Bœufs du Texas, de choix, par liv. net	—	[illegible]	[illegible]
do do	1re qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
do do	2me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
do do	3me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	—	[illegible]	[illegible]
do	par liv. [illegible]	—	[illegible]
Moutons de choix, par tête	[illegible]	[illegible]	[illegible]
do	2e qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]	[illegible]
do	d'un an, par tête	[illegible]	[illegible]

Décédé, hier matin, à quatre heures, le Dr. LASSALINIERE-CHENOT. Le corps est exposé à sa dernière résidence, rue de l'Hôpital No 195, pour être transporté au dépôt du chemin de fer des Opelousas, ce matin, à 7 heures. Les parents et amis du défunt sont priés, sans autre invitation, d'assister à son convoi.

EN débarquement du navire MICHAEL, venu de Bordeaux, à l'entrepôt ou à l'acquitté—
50 barriques BON VIN ROUGE, marque J. Lavidalie & Fils,
[illegible] caisses do do de leur famille,
[illegible] ABSYNTHE E. Pernod,
[illegible] FRUITS A L'EAU DE VIE,
50 paniers HUILE de 24 carafes, [illegible]
A vendre par F. POUJOL,
12 fév—4 No 18, rue Toulouse.

DEMANDE DE MAGASIN.

On demande un magasin dans la rue Bourbon, la rue Roy ale ou la rue de Chartres entre les rues Conti et Canal. S'adresser à J., boîte 287, bureau de Poste. 18fév—3t

BORNIO & FRERE.
No 77..........RUE GRAVIER..........No 77
IMPORTATEURS
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.
SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"
☞ Ils ont constamment
UN STOCK FRAIS.
BORNIO & FRERE,
No 77, rue Gravier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

MM. les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu DIMANCHE, 25 février, à quatre heures et demie P. M., à l'salle de la Société, rue Ste-Anne, près Dorbigny.
Vous êtes prié d'être ponctuels.
Par ordre du Président. D. BOUÉ, Secrétaire.
20fév—au 25

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES.

M. JOHN NORWOOD prévient les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'il aura, à partir de JEUDI de cette semaine, le 22, à son magasin rue Baronne No 2, près Canal, un grand assortiment de CHAUSSURES DU PAYS ET DU NORD. Il fait aussi sur commande. Ses prix seront toujours des plus modérés. Il tiendra constamment à son magasin, un assortiment de Souliers et de Bottines de satin blanc pour mariage et première communion. 20 fév—1 m

AVIS.

ON demande tout de suite, UNE FEMME de couleur, d'un certain âge, pour servir comme GARDIENNE D'ENFANTS. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser rue Olard, No [illegible], 3me District. 20 fév—3

MELASSE MUSCOVADO.

MELASSE MUSCOVADO, DE CUBA, A VENDRE EN LOTS AU GRÉ DES ACHETEURS, par J. VILLARUBIA, aux Magasins Bleus, No 8, rue Bienville. 20 fév—4

MEUBLES A VENDRE.

A VENDRE, les meubles d'une maison située au No. 140 de la rue de Chartres, entre Toulouse, où l'on trouve une personne avec annonce. Le propriétaire, quittant la ville, vendra ses meubles à bon marché, au comptant. L'acquéreur aura le privilège d'un bail d'un à trois ans. 20 fév—7

CHIEN PERDU,
DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Il a été perdu, samedi dernier, 17 février, vers 6 heures du soir, un jeune chien de Terre-Neuve, noir, avec museau blanc et pattes de devant blanches, ayant un collier en cuir surmonté d'une plaque en cuivre sans nom. Il sera donné $10 de récompense à la personne qui le rapportera au No. 72, rue de Chartres. 20 fév—3 PP

A VENDRE,

Une jolie résidence sise rue Bourbon No 266, consistant en une maison de quatre [illegible] et dépendances, installations du gaz, citerne bâtie en briques, &c., &c.
Pour les conditions s'adresser No 160, rue Commune, au premier. 18 fév 3

AVIS.

LE soussigné, voulant commencer à entrer en liquidation pour cessation d'affaires, offre en vente les articles suivants, qui seront vendus meilleur marché que partout, principalement l'anisette blanche au gallon, qu'il a vendu jusqu'aujourd'hui à $1 50 et $1 25 le gallon. Il la vendra, à partir d'aujourd'hui, même qualité, à $1 25. Il en sera constamment.
200 caisses liqueurs fines, surfines et superfines
1000 paniers anisette fine, surfine et superfine.
1000 caisses et demi-caisses marasquin et vermicelli.
do .. absynthe suisse.
do .. kirsch.
do .. absynthe suisse Constant, Lepoultre, F. Berger et Edouard Pernod.
do .. kirsch suisse importé.
do .. fruits à l'eau-de-vie assortis de Chauvet et Laborie.
do .. fruits au jus.
do .. liqueurs Chartreuse, superfines.
do .. Raspail.
do .. vin blanc et rouge.
50 barriques bon vin rouge pour familles.
Merise, cherry brandy, Boston bitters, Hodgson bitters, peppermint en gallon et en carafes.
J. CAZAUX, Vieille-Levée 73
N. B.—Personne n'est chargé de vendre de ces marchandises en consignation.
Nlle-Orléans, 18 février 1866. 18 fév—3

PERDU

[redacted] Aux Odd-Fellows, entre onze heures et minuit, UN PORTEMONNAIE contenant dix-sept piastres dont un billet de cinq piastres de la Banque Nationale, et le reste de petits billets d'une piastre et de cinquante cents, plus deux billets de loterie de la Havane, un billet de loterie de Kentucky. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter à [illegible] entre les rues Dauphine et Esplanade, et elle recevra une récompense de [illegible] en sus du contenu de la bourse. 19 fév—3

Le Docteur M. ESCOUBAS,

De la Faculté de médecine de MONTPELLIER
Rue Royale, No 142, entre St-Pierre et Toulouse
Consultations, de midi à une heure.

M. M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-cinq ans, 14 ans en France, 12 dans la Nlle Orléans, et un au Mexique. Il offre ses services au public, mais sans ne pouvoir [illegible] à cette branche, que le temps de [illegible] 15 fév—1m

J. L. COLE,
(Ancien juge de la Cour Suprême de la Louisiane),
AVOCAT.
—BUREAU—
A l'angle des rues Camp et Gravier,
20janv—1m Au-dessus de la Banque du Canal.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

JUSTE FONTAINE, COURTIER, No. 12, rue Royale, au premier, se charge de la vente et de l'achat de propriétés de la ville et de la campagne. Les titres sont garantis.
☞ Ceux qui ont des propriétés à vendre ou de fonds à emprunter, sur hypothèque, trouvent bien de s'adresser à son bureau. 3 janv—1m P P

OPTOMETRE!
Correction de vues anormales.

LE PROFESSEUR BAUX, opticien, de l'École Polytechnique de Berlin (France), est en vente de passer en ville à quelques personnes et a ouvert un cabinet au No 11 de la rue du Canal. Il corrige les vues presbytes (myopie), et le strabisme (vue louche). Il fait également l'Optomètre de [illegible], de la main, ses yeux de garantir [illegible] 21 janv—1m

CHARLES LOEFFLER,
Poseur d'installations de Gaz.
Rue de Chartres, No 39, entre les rues St-Louis et Toulouse,
A toujours sous la main—candélabres, branches, etc., pour gaz et huile de charbon, tuyaux et installations de gaz, globes et abat-jour.
Les ordres transmis de la campagne sont remplis avec soin.

Dispensaire et Maison de Santé
DE LA RUE BARONNE,
A l'angle des rues Baronne et Girod.

CET établissement, qui vient d'être considérablement agrandi, peut maintenant recevoir des malades en chambres particulières.
Médecins.—MM. les Docteurs Tradeau & Faucourt.
Pharmacien.—M. J. Lenoir.
Consultations de 10 h. A. M. à 3 h. P. M.
24janv—3m

DEMANDE.

On demande deux personnes capables accoutumées à faire des chemises et travailler à la machine à coudre de Wheeler & Wilson ; deux personnes pour faire et faire les boutonnières. On leur donnera les prix les plus élevés. L'ouvrage est également donné par pièce. On demande aussi une bonne d'enfants. S'adresser au No 12 de rue D'Orléans. 18 fév—1m

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
☞ Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—1m

O. B. GRAHAM & CO,
130..........RUE GRAVIER..........130
Entre les rues Camp et St Charles.
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à sacs, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bleu, ginga d'alle, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs blancs, linons Long, linons blancs, linons imprimés, de, ux en pièces, drap danois, nappes et serviettes, diapres, Huckaback, drill, drill blancs, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tapis checks, gingas Union et coton, ginghams, gingas, tartans, Winseys, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 8 janv—1m

NOUVELLE PHARMACIE.
OSCAR ROBIN.
Apothicaire et Droguiste.
48..........Rue ROYALE..........48
Et encoignure Ste Anne et Villeré.

Vient d'ouvrir un vaste assortiment de Drogues, de Médecines, de Chimie, de Médecines brevetées, tant de l'étranger que du pays, qu'il offre à vendre aux détaillants et aux familles à des prix plus bas qu'ailleurs. Tous ces articles sont FRAIS et PURS, et garantis tels. Il tiendra constamment des peintures, des huiles, des teintures et des brosses à peindre. Aussi, un bel assortiment de PARFUMERIE française et américaine, savon de toilette, extraits d'odeurs, peignes, brosses, &c. &c. 1erfév—1m

A LOUER OU A VENDRE—Une habitation

à 5 milles au-dessous de cette ville, et sur la même rive, mesurant 4 1/2 arpents de face, sur 40 de profondeur ; avec établissements, &c.
Cette terre est parfaitement adaptée pour faire un jardinier, &c.
Conditions libérales.
S'adresser au No 15, rue Conti. 1er fév—1m.

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE,
AVOCATS,
16, rue Carondelet, Nouvelle Orléans,
ET
Paroisse St-Jacques.

LES soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession devant les Cours de la Nouvelle-Orléans. Ils exerceront également dans les Cinq des Districts Judiciaires, comprenant les paroisses suivantes, savoir : St-Charles, St Jean Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne et Ste-Marie, ainsi les paroisses Iberville, et Est et Ouest Bâton Rouge.
CHARLES ANDREW JOHNSON
HENRY DENIS,
ST MAURICE BERAULT,
EMILE LEGENDRE.
20 janv 2 PP et 3m

EAU-DE-VIE.

LES soussignés offrent en vente quatre-vingt neuf futailles, quarts et huitièmes, FINE CHAMPAGNE EAU-DE-VIE, de la célèbre marque de SAZERAC DE FORGE & FILS, d'Angoulême, France.
Ces eaux-de-vie ont été importées en 1859 & 1860.
Les échantillons peuvent être vus chez
COUTURIE BROS.
28fév—15 37 rue Vieille-Levée.

AVIS!

UN Français et sa dame, arrivant d'Europe, offrent leurs services : le mari, pour tenir une comptabilité, surveiller une exploitation, soit agricole, soit industrielle, ou pour tout autre emploi. La dame, pour donner des leçons de français et de musique dans une famille, et y surveiller les enfants.
29fév—1m 139 rue Royale, chez Mme MAZUC.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Wm. S. Stoele contre ses créanciers—No 14,669.—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes les personnes intéressées de faire opposition, dans les dix jours qui suivront la présente publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles le compte et le tableau provisoire de distribution des dettes ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau.
Nlle-Orléans, 10 février 1866.
Par ordre de la Cour, O. W. AUSTIN,
12 fév—12,17,22 Greffier.

Succession de Clara B. Gleason, No.....
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Paul Le Blanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dotif à la succession de feue Clara B. Gleason, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite demande.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ,
Député-greffier.

Ligne E. de steamers hebdomadaires,
POUR LA HAVANE.
Départ, SAMEDI, 24 février, à 9 heures du matin.
Le beau steamer Éviel
GENERAL SHERMAN,
commandant J. Pendleton,
partira positivement de son wharf, au poteau 17, les détails, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage (beaux aménagements) s'adresser à
ZEREGA & Co,
Rue Carondelet, No 23.
Le General Sherman sera suivi du steamer J. S. Green.
20 fév—au 24

Marchandises sèches à bon marché
EN GROS ET EN DÉTAIL
Grands avantages offerts aux acheteurs au comptant.
M. REIMAN,
Rue du Canal, No 169, coin Bienville, en face de l'Opéra.

NOUVELLES MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, reçues par les derniers steamers, comprenant : marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes, suisses et américaines, des derniers genres et aux plus bas prix du marché. Je les vendrai à aussi bon marché qu'on peut les avoir à New York. J'ai un grand stock de très beaux articles riches de toilette, tels que grenadine, organdis, jaconats, percales, brillantés, barèges, mozambiques, Dona Maria d'un nouveau genre, popelinettes, châles, soieries de printemps, mousselines, cotons, robes de couleurs, jaconats, articles en toile, en coton, articles d'habillement, &c. &c.
Un lot de bon calicot à 20 cents.
Un do calicot blanc à 20 do.
Un do linon fil imprimé à 35 cents.
Un do toile à draps, à $1 50.
250 douzaines corsets et mouchoirs français, à très bas prix.
Également—le reste de mon stock d'hiver, châles, couvertures, manteaux, et tous mes lainages que je vendrai au-dessous du prix coûtant, pour clore.
13 fév—3 M. REIMAN.

Manufacture de Parfumerie
A LA CORBEILLE DE FLEURS,
54, RUE DE CHARTRES.

MM. FONTAINE & BOUVIER ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin de parfumerie, No 54, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent en vente des marchandises des meilleures maisons de Paris et de Londres, telles que :
Lubin, Pinaud, Violet, Société Hygiénique, L'Arvoye, Monpelas, Guerlain, Coudray, &c., &c.
Toutes ces parfumeries, fraîchement installées, sont offertes au public à des prix incroyables de bon marché.
Toutes ces marchandises sont de première qualité, telles que
EAU DE COLOGNE,
EAU DE VIE LAVANDE,
VINAIGRE DE TOILETTE,
EXTRAITS d'odeur pour le mouchoir,
SAVONS et COSMÉTIQUES,
HUILE et POMMADE pour les cheveux
PEIGNES et BROSSES de toute qualité, et articles de toilette en général.
Dépôt général de la célèbre teinture de Simonet.
On trouvera les mêmes articles à leur autre magasin, rue Ste-Anne, No 42.
Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir voir les échantillons avant de faire leurs emplettes ailleurs.
FONTAINE & BOUVIER.
16 fév—PP 1m Mpo—D Mar J

Habillements ! Habillements ! !
MALARD & TOOKER,
16..........RUE DE CHARTRES..........16

Nous avons actuellement en magasin un stock frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.
Que nous offrons de vendre aux marchands de la campagne aux planteurs, &c.
Ce bel assortiment d'HABILLEMENTS contient pour l'été
SACS d'occasion de différentes qualités.
PANTALONS fil et cotonnade, pour habitations.
HABILLEMENTS fantaisie, à bas prix, pour habitations.
CHEMISES ginga et en couleur.
Un assortiment complet de LINGERIE.
Les acheteurs trouveront leur intérêt à s'adresser à nous. 16fév—6t PP

DIVERS—DIVERS

500 barils WHISKY BOURBON pur, de la marque "Chicken Cock" de Jos. Miller.
50 barils WHISKY rectifié de la célèbre marque Buffalo Mill.
50 boucauts ÉPAULES de choix.
50 barils PORC MESS épais de première qualité.
50 rouleaux CORDE taie à la machine et corde faite à la main.
A vendre par MARTIN, DOLMONDE & COBB,
15 fév—2 Rue Natchez, No 37

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE,
FABRICANT DE LIQUEURS,
RUE ST-LOUIS
Nlle Orléans
ANISETTE, CURACAO, MARASQUIN, Etc.
Liqueurs françaises de tous genres.
15nov—1m

PERDU,

LE certificat No 1,310 pour cinquante actions de la compagnie du Gaz de la Nlle Orléans émis le 2 décembre 1865, en faveur de W. A. Goodwyn, a été perdu. Avis est donné qu'on demandera à la compagnie le remplacement.
SOULIGNY & ESCLAPON.
Nov—dec—1m

AVIS.

ON demande au Bureau Calcaterre et une Gardienne d'Enfants. Aussi, un Jeune Garçon de Magasin.
De bons soins seront donnés à des personnes bien recommandées. S'adresser 160 rue du Canal, près Carondelet. 16fév—3

AVIS.

LE soussigné avant, depuis le 8 février 1866, dissous la société qui existait entre lui et José Menendez pour l'exploitation du café de l'angle des rues Toulouse et Bourbon le public est prévenu qu'il ne sera plus responsable des dettes contractées par le dit Menendez, lequel a seul assumé la responsabilité, au nom de la dite société, seul pour le compte de dite société.
16fév—17, 23 AUGUSTE VIGNES.

A LOUER.

Une belle et bonne maison à étage, ayant huit chambres, avec jardin, cour, améliorations diverses, etc., située rue Dumaine, No 320, entre Treme et Marais. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à
F. PERCHON,
No 270, rue Poydras.
18fév—3

MONTRE PERDUE.

Il a été perdu mercredi une montre en or avec une chaîne en or, portant le numéro 1657, et les lettres A. T. G. gravées dans le boîtier. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera à
A. B. CHARPANTIER,
Rue de la Douane No 62.
18fév—3

RESTAURANT DU PELLERIN,
15 et 17..........Rue Madison..........15 et 17.

Tenu par EUGENE FLECHÉ, successeur d'Auguste Brosé. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition, pour familles et garçons.
Salon pour—BON VIN ET BONNE TABLE à des prix modérés 16 fév—1 m

☞ NI le capitaine ni les consignataires de la barque française LE NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Eidart, ne seront responsables des dettes contractées par son équipage.
FUENTES & CHALAUD,
15fév—5 30, Vieille Levée

☞ Le capitaine ni le consignataire de la barque française MICHAEL, capitaine Maleïn, venue de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que contractera l'équipage de la dite barque.
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
16 fév—7 36 et 40, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Michael, capitaine Maleïn, de Bordeaux,
VINS ROUGES EN BARRIQUES.
40 barriques St Gervais 1864;
30 do Seguin do
20 do St Foy do
30 do Ambes do
VINS ROUGES EN CAISSES.
1000 caisses Canon 1864;
250 do Canejan do
250 do Fronsac do
1150 do Château de Begne & J. Pellé;
500 do St Sulpice, Jules Vinard & Co;
50 do St Macaire do
VINS BLANCS EN CAISSES.
200 caisses Graves Begué & J. Pellé;
50 do Martillac
SARDINES A L'HUILE.
300 caisses de 100⅛ marque F. Rondenet & Co. Nantes;
200 do 100⅛ do Guihery Desdanbelles do
100 do 100⅛ do do
FRUITS A L'EAU-DE-VIE.
25 caisses fruits assortis, A. Mot-lay Sis & Co;
100 do Reine Claude do
20 do do de Lompuy, A Bache & Co;
10 do poires do
10 do abricots do
PRUNES D'ENTE.
5 caisses de 24 pots (boîtes) J Peu;
20 do de 30 boîtes, transparentes do
LIQUEURS
10 caisses Kermerse de Bienac.
ABSINTHE
100 caisses très qualité véritable E. Pernod.
VERMOUTH
100 caisses Noilly Prat & Co.
BOUCHONS DE S. DEBANS AINÉ.
6 balles de 10,000 en sacs de 500 bouchons fins et demi fins réguliers;
3 balles de 10,000 en sacs de 500 bouchons fins et demi fins pointus;
2 balles de 10,000 fins, demi fins et pointus.
BOUCHONS DE LENARDON FILS.
2 balles de 10,000 en sacs de 500 pour demi bouteilles;
4 do 10,000 do réguliers;
2 do 10,000 do pointus;
2 do 10,000 do demi longs;
A vendre à l'entrepôt ou à l'acquitté, par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
3 fév—6 36 et 40, Vieille Levée.

AVIS
Aux Contribuables de l'État.

TOUTES les personnes qui doivent à l'État de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
V. GERODIAS,
Percepteur des taxes d'État, 2e District de la Nouvelle-Orléans. Bureau, rue St Pierre, No 2, bâtisse Pontalba. 1er fév—30 f

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 3 janvier 1866, des propositions cachetées seront reçues, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 16, jusqu'à lundi, 15 mars prochain, inclusivement, pour la location ou vente [illegible] des droits et privilèges du Canal Carondelet, des bateaux à draguer, des chemins et des bateaux ; du privilège de percevoir le péage sur le Canal, le Bayou St Jean et le chemin qu'elle ; de tous les autres droits et privilèges de Compagnie en vertu de sa charte et des amendements de ladite charte. Les dites propositions devront être faites d'après des spécifications adoptées par la dite Compagnie le 5 janvier 1866, et dont une copie, certifiée par le secrétaire restera déposée, au bureau de la Compagnie, jusqu'au dit 15 mars 1866, inclusivement, afin que les enchérisseurs s'y réfèrent.
Les propositions devront être cachetées, adressées au Président de la Compagnie et marquées respectivement "Propositions pour la ferme du Canal Carondelet, &c."
LOUIS GAUGET, secrétaire.
16janv—au 15mars

Département des Travaux Hydrauliques,
Banque du Commerce de la Nlle Orléans,
3 février 1866.

UNE élection de six Directeurs de cette compagnie, pour un an, à partir du 1er lundi de mars prochain, aura lieu aux bureaux No 38 rue Dryades, le lundi, 5 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
G. E. PERCY,
3 fév—au 5 mars Secrétaire.

Bitter Pantl-numbug et juges pour votre maison.

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL.

CE cordial aromatique amer dont la saveur et l'arôme des plus suaves ne sauraient être surpassés, est le meilleur stomachique et tonique dans tous les cas de débilité générale, et dans toutes les affections nerveuses et de foie, il rétablit l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac, et fait disparaître en peu de temps les souffrances occasionnées par des indigestions fréquentes. Il est recommandé par un grand nombre de médecins. Tout le monde peut en prendre, depuis l'enfant jusqu'aux plus âgés des deux sexes ; cet amer est à la fois agréable au goût et efficace [illegible].
Ce dit cordial amer a été trouvé bien supérieur à tous les autres amers connus, par les médecins et autres personnes. Il s'est frayé son chemin [illegible].
A. A. PEYCHAUD, pharmacien,
No [illegible], rue Royale.
P. S. On l'obtient toujours au No ci-dessus et dans les quatre grands magasins [illegible] 20fév—1 m

---

MARCHANDISES
SÈCHES.

A. STURZENEGGER & CO.,
35.....RUE DES MAGASINS.....35
VIENNENT D'OUVRIR
LEURS
Marchandises de Printemps,
ET VENDRONT AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES :

CALICO IMPRIMÉ à fond blanc, 7/8 et 9/8;
JACONAT FRANÇAIS ET ANGLAIS;
ORGANDIES do do
GINGHAMS SUISSES à carreaux;
do do unis;
GRENADINE NOUVEAUTÉ;
BAREGE do
MOZAMBIQUE;
CREPE;
ALPACCA;
ET UN GRAND ASSORTIMENT DE SOIE NOIRE

COTONNADE FRANÇAISE unie;
do ATTAKAPAS,
do FAÇONNÉE,
LISTADOS Bleus et Blancs;
COUTILS Unis et Façonnés;

BONNETERIE FRANÇAISE, ANGLAISE ET ALLEMANDE,
CHEMISES FRANÇAISES ET ANGLAISES;
CORSETS FRANÇAIS ET ALLEMANDS.
MOUCHOIRS MADRAS, en couleur, Puce, Bleu et Noir.

TOILE UNIE par pièces de 42 1/2, 16 et 20 yards,
MOUCHOIRS OURLÉS,
SERVIETTES OUVRÉES,
NAPPES ET SERVIETTES DAMASSÉES,
SERVIETTES Communes et CRASH;

UN GRAND ASSORTIMENT DE
MOUSSELINE FRANÇAISE ET SUISSE de 3/4 à 9/4,
NAINSOOK UNI, à raies et à carreaux;
MULL - MULL,
BATISTE UNIE;
JACONAT UNI
BRILLANTÉ,
MOUSSELINE pour Mosquito-Bars,
MOUSSELINE Damassée et à Carreaux;

AUSSI—UN GRAND ASSORTIMENT DE
MARCHANDISES AMERICAINES,
TELLES QUE
CALICOS D'ÉTÉ Imprimés, 4/4 et 7/8;
COTONNADE RIFKA,
COTONS Écrus et Blancs;
DUCK,
TICKINGS;
OSNABOURGS rayés;
do à carreaux;
DENIMS, &c.

FILÉS DE GEORGIE du No. 8 à 12,
SHIRTINGS DE LA GEORGIE,
SHEETINGS do

UNE CONSIGNATION DE MERCERIE ASSORTIE ET DE VARIETES.

Attendu par steamer "Gambia", de Liverpool:
UN GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET CASIMIRS D'ÉTÉ
SOIE NOIRE ET SATIN DE CHINE,
JACONAT NOUVEAUTÉ Français et Anglais.
BAREGE POUR VOILES,
ROUGES D'ANDRINOPLE,
BOBINETS
PARAPLUIES, OMBRELLES ET EN-TOUT-CAS.
13 fév—1m PP

MIEL DE LA HAVANE.

15 barils MIEL DE LA HAVANE, importé directement, et à vendre par
CUSACHS & OGDEN,
18fév—10—PP enc. Royale et St-Philippe.

BEURRE DE CACAO.

200 livres BEURRE DE CACAO, importé directement de la Havane. A vendre par
CUSACHS & OGDEN,
18fév—10—PP enc. Royale et St-Philippe.

CHARPIE ESPAGNOLE
ET MANAJU

100 livres CHARPIE ESPAGNOLE.
100 livres MANAJU.
Importés directement de la Havane par
CUSACHS & OGDEN,
18jan—10 P P Encoignure Royale et St. Philippe.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.
1er nov—1f

C. RAVELET & FILS,
66..........RUE DE LA DOUANE..........66
IMPORTATION
RÉELLEMENT DIRECTE.

Grand choix de BELLES NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE reçus d'Europe par les derniers arrivages.
TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX.
15 fév—1m

AVIS AUX CONTRIBUABLES—TAXES D'ETAT. Les contribuables du Premier District, ville de la Nouvelle Orléans, sont par les présentes notifiés que le taxes assessées sur les contrôles de 1865, sont maintenant dues et payables au bureau du soussigné, chambre No 5, au rez-de-chaussée, Hôtel-de-Ville, où on peut le trouver tous les jours exceptés les Dimanches, de 9 A. M. à 3 heures P. M., pour la perception des dites taxes.
W. T. STOCKER,
Percepteur de Taxes d'État, Premier District, N. O.
11 fév—30

City National Bank.
Nlle-Orléans, 12 fevrier 1866.

A une assemblée régulière des Directeurs de cette Banque, M. T. N. ROBINSON a été élu caissier à l'unanimité. G. W. COCKRAN,
13 fév—1 m Président.

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.
PIKE, LAPEYRE & BROTHERS.
nov ☞

ON DEMANDE

UNE CUISINIERE sachant parfaitement son métier, française, allemande ou suisse ; elle peut trouver un bon emploi dans une famille rue de l'Esplanade. S'adresser au Bureau. 16fév—4

Aux Voiliers.

ON demande UN FOC de seconde main, pour une grande goëlette. S'adresser à
EDEY & PINCKARD,
18 fév—3 Rue de la Commune, No 183.

COMPAGNIE D'ASSURANCE GERMANIA de la Nouvelle-Orléans.
AVIS D'ELECTION.

CONFORMÉMENT à l'article 4 de la charte de la Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans, une élection de vingt-quatre directeurs de la dite compagnie, lesquels resteront en fonction jusqu'au quatrième lundi d'Avril 1867, aura lieu dans cette ville le SAMEDI 3 mars prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au bureau de D. Michel, rue Gravier No 136, sous la surveillance des inspecteurs suivants :
GEORGE DIRMEYER,
CHARLES BENDIX,
HENRY OERTLING
12 fév—au 3 mars

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne parlant l'anglais et le français ayant une longue expérience de la GROCERIE [illegible] pouvant offrir les meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi dans cette branche.
S'adresser maison Pontalba No huit, à la grocerie de M. D. M. Fiotte. 18 fév—6

AVIS AUX AMATEURS

300 pieds de bon RAISIN MUSCAT BLANC, acclimaté, mur à la St Jean. Aussi 100 pieds de PÊCHERS de St. Jean, greffé, &c.
S'adresser au No. 4335 rue Dumaine.
18 fév—1

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 20 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger, tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et Alger à 5 du soir.
Le ferry quittera le wharf de la ville, près le pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et demie, et arrivera à temps pour le convoi de passagers.
On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au même endroit, tous les jours, jusqu'à 3 heures de l'après-midi. A. B. SEGER,
14fév—☞ Président.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DEPART.

M. P. RIMÉ No 45 rue Conti, offre à vendre son stock de ferblanterie au prix coûtant.

A partir de lundi, 12 février, il vendra aux prix de facture, au comptant, complet, de ces articles meilleures marques, ainsi un lot de baignoires en zinc et en ferblanc, bains de siège, bains de pieds, bains de propreté, lampes, lampes à chapeau, et moustiquaires, cuisinières à charbon, poêles et [illegible], etc. [illegible] en aussi à vendre tous les outils, [illegible]
R. P. RIMÉ, 45, rue Conti.
12fév—6

AVIS.

Les marchandises ci-après nommées et qui n'ont pas été réclamées seront vendues, à l'enchère publique, conformément à la loi, MARDI, 20 février 1866, à dix heures du matin, à l'entrepôt No. 4, dans la rue Front-Levée, entre les rues Julie et Notre-Dame.

MARQUES.	NUMÉROS.	DESCRIPTION.	NAVIRES.	PARTI DE
H V & Co	1	1 caisse échantillons de manufactures de laine et de fils, en petites pièces, aussi 15 doses, &c. [illegible]	G D Ryer	Havane
A R		2 boîtes semences pour jardins de Landreth, vidées et endommagées.	Inconnu	Inconnu
E Ramires		1 malle 6 douz. ensemble de drap pour enfants à Dieppe.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		9 caisses bouteilles soda-water, 3 à 4 douz. chacune.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		2 balles jute, en mauvais état.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 baril gruau, en mauvais état.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 petite boîte, et 1 paquet manteaux, et 1 petite boîte épingles à cheveux.	Duel	Vera Cruz
R C	75,76 / 729,751 752,759	2 caisses (environ [illegible] vol.) livres français. / 4 caisses (chacune, deux) grandes horloges à roue de cuivre, françaises	Sumé / Sumé	Havre / Havre
C O L	582	1 caisse livres français.	Cardenas	Havane
G Ferrière		1 boîte (en paquets de 15 livres) tabac à fumer.	A Travers	Tampico
Pas de marque		1 sans caisse à coudre, un [illegible], endommagé.	Harnet Wood	Bremen
B F M	1,2	2 boîtes médecines patentées du Dr. Kirchoffers.	Ste-Geneviève	Havre
E B		1 boîte (11 bouteilles) eau de St-Hecker.	Taurus	Marseille
Fellows & Co		1 bâton de jonc, 30 pieds de long, et 1 paire de do do de 25 do do 2 do	Virginia Antoinette	"
Pas de marque		7 malles d'habillements et effets personnels, endommagés.	Joséphine	Inconnu
H E	30	1 boîte (1 3/4 douz.) vin du Rhin.	E D Shepherd	Havre
G O	1 à 25	25 boîtes (12 bouteilles chacune) cordiaux pour dîners.	Leonard Dyer	Havre
G O	22	1 boîte (12 jarres chacune) fruits en jus.	Egypt	Bordeaux
D O	30	1 barrique pommade.	Kate Dyer	Havre
D I H D	154,155 / 181,176,188 / 186,187,190 / 344,345,346 / 348,350,351 / 355,356	7 barriques poterie.	Sueal Adams / Sunbeam	Liverpool
S T		14 boîtes gants de mode.	Sunbeam	Inconnu
E C	830 à 835	1 caisse formes pour chapeaux. / 6 caisses (2 chacune) grandes horloges à roues de cuivre, françaises.	Fanny Eller / A Bell	Marseille / Havre
J D	1506	1 caisse livres (Moniteur belge '59 et '60).	A Bell	Havre
N R P	13	4 boîtes (12 bouteilles chacune) vin.	A Bell	Havre
C F F	46	30 boîtes (12 bouteilles chacune) vin blanc.	A Bell	Havre
W & Co	2004	1 boîte jeux d'échecs et jeux jeux.	Thos Howard	Liverpool
V L	82	1 tonneau livres, en cuir.	American Union	Liverpool
M O		1 boîte bouteilles vides.	Steven Crowell	Inconnu
		4 caisses candélabres et installations pour le gaz.	A F Schmidt	Liverpool
B R P	3269,3270	12 fûts d'ale en bouteilles.	Corinthian	Liverpool
R W L	3271	1 caisse médecines patentées.	Corinthian	Liverpool
crown		1 caisse médecines patentées.	Corinthian	Liverpool
S S.		1 boîte ferblanc.	John Carter	Bordeaux
J O	4431	1 caisse tambours pour enfants.	Magdalena	Havre
M H L		1 gril tonneau (estimé) bons de Quassia en bâtons.	Lavonia	St Cayenne
Pas de marque		1 marbre pour tombe.	Portland	Liverpool
V B		1 caisse d'ardoises.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 caisse faïence.	Inconnu	Inconnu
B Brown		1 sac liège, en pièces.	Inconnu	Inconnu
U L		1 baril goudron de charbon.	E G Knight	Inconnu
		1 caisse bougies et mèches (wicks) sulphuriques pour lampistes.	B Hallet	Bordeaux
J W		4 caisses marbre pour statuaire.	Inconnu	Inconnu
S B		4 caisses bonbons.	Inconnu	Inconnu
Z C		1 caisse eau de fleur d'oranger.	Inconnu	Inconnu
A G		1 caisse fruits et noix.	Inconnu	Inconnu
L F		1 caisse livres allemands.	Inconnu	Inconnu
S Pearson	4	1 boîte chaussures.	Inconnu	Inconnu
W B Steward	200,316	2 boîtes livres et peintures.	Inconnu	Inconnu
B F & Co		1 baril (estimé 30 gall.) whisky.	Inconnu	Inconnu
E B		2 barriques vin.	Inconnu	Inconnu
D S T		2 barriques vin.	Inconnu	Inconnu
A F W		1 barrique vin.	Inconnu	Inconnu
L P		1 barrique vin.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		16 barres fer battu.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 barre fer pour chemin de fer.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		3 paquets cercues en fer de 1 1/4.	Inconnu	Inconnu
L D	1,2,3,4	4 boîtes (12 bouteilles chacune) vin.	Baxaborg	Havre

DOUANE DES ÉTATS-UNIS,
OFFICE DU COLLECTEUR,
Nlle-Orléans
15 Janvier 1866.
WM. P. KELLOGG, COLLECTEUR.
16 janvier au 21 fév—3 p

LÉON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
17..........Rue St-Louis..........17
12 juil—☞ Nouvelle-Orléans.

AVIS.

LE soussigné, Marchand-Commissionnaire à la Nouvelle-Orléans, se charge de la vente de toutes sortes de marchandises par commission. Il sollicite respectueusement le patronage du public et de ses amis.
T. BOUTTE,
8fév—1m Rue Dumaine, Nlle-Orléans.

AGENCE D'IMMIGRATION.
34, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des États voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine. 21nov—1m

Jos. F. Meiaü, E. H. Maizar
Louis Martin, d'Opelousas, co-commandite.

MARTIN & BUTTS,
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands-Commissionnaires.
Bureau, rue Gravier, No 172, au premier,
19 jan—3 m Nouvelle-Orléans.

ENTREPOTS DE VIN.

A LOUER—De grands et beaux entrepôts de vin. S'adresser au No 279 de la rue de Chartres.
8 fév 1M

CESAIRE PASSY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
26, rue St Louis, Nouvelle Orléans,
1er jan—3m

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS.
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 32,
10jan—3m NLLE-ORLEANS

AVIS AUX EMIGRANTS EUROPEENS

100 FERMIERS trouveront à s'engager immédiatement au No 144 rue Royale.
Il leur sera fourni maison et terre nécessaire à l'exploitation d'une habitation, et ils recevront un paiement la moitié de la récolte.
21janv—1m ST. L. DESTEZ.

DUMONTEIL & VILLERE,
Négociants-Commissionnaires,
COURTIERS DE MARCHANDISES,
RUE FRONT-LEVÉE, No. 37,

ONT toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys, des eaux-de-vie françaises et américaines, des vins de Bordeaux, des eaux-de-vie, des vins de toute espèce, et des produits de la Havane, etc. 25 jan—1m

MISCHE & CO.
[Successeurs de BARRETT & HUBER],
MARCHANDS DE VINS LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS.
Rue Poydras, No 71.

ONT constamment en main un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitations—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. 8fév—4m

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement du tarse et toutes les difformités et maladies du pied guéries par le Dr. S. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No [illegible]. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les communications pour qu'il en prenne connaissance, doivent être accompagnées d'un timbre. Il parle le français, l'espagnol, l'allemand et le portugais. 16fév—☞

GEO. G. GARNER, marchand de comestibles en gros et marchand commissionnaire, rue de la Commune No 63 et rue du Canal No 44, a étant associé les services de MM GOODRICH et CHS. R. RAILEY, ci-devant marchands de comestibles en gros et marchands commissionnaires de cette ville, est prêt à remplir tous les ordres, pour familles et habitations, aux plus prix du marché. 17jan—3m

SUCCESSION DE CHAS. C. COLLINS.

LES personnes qui doivent à la succession de feu Chas C. Collins sont requises de régler dans le plus court délai possible avec le soussigné, administrateur. Tous comptes ou billets dont le règlement ne serait pas fait le 1er mars prochain seront remis entre les mains d'un avocat pour en effectuer le recouvrement par voie judiciaire. A. CARRIERE.
25 rue Bienville, entre Chartres et Vieille Levée.
27jan—1m

HOTEL DE L'EUROPE
31, Est Houston Street, coin de Crosby,
Situé à un demi bloc de Broadway,
Mme H. CHOL ET F. PRATS,
CUISINE FRANÇAISE.
9déc—3m—Mpo

TRAITES A VUE ou à TERME
SUR LE
COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE PARIS,
A vendre par L. GRAND & CO,
12 jan—3m 9 rue Carondelet.

Banque de l'État de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1866.

LE 22 janvier dernier, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été élus MM.
MM. J. C. Lavillebeuvre,	J. M. Lapeyre,
Jno A. Stevenson,	Jos. Reed,
A. D. Grieff,	R. Brugier,
Elijah Prats,	T. C. Twitchell,
Paulin Durel,	

Et, hier, à une assemblée des Directeurs, M. J. M. LAPEYRE a été élu Président à l'unanimité.
Par ordre, L. BERNARD, caissier.
8fév—12 3 f p s

ENTREPOT DE TAPIS,
No 19..........RUE DE CHARTRES..........No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que :
MÉDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c ;
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités, couvertures de table et de piano, paillassons, tables Baguettes d'escaliers, abat-jour, corniches et bandes, que nous offrons à des prix modérés pour le comptant.
4 oct—☞ A. BROUSSEAU

LAMBERT & COMMAGERE,
SUCCESSEURS DE
X. LAMBERT,
Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs étrangères et américaines.
4 jan—3m Rue des Magasins No 82, Nlle-Orléans

N. VIGNIE,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.
Bureau, Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane. 16déc—3m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison CARRÈRE & CO., pour les affaires de commission en général.
A. L. M. CARRERE,
COLIN MACKENZIE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1866.

M. J. M. Carrere, autrefois de Rio de Janeiro, Brésil, est chargé de notre procuration.
CARRERE & CO
Rue Carondelet, No 37
Nouvelle-Orléans, 12 février 1866 13fév—10

ON DEMANDE, DE SUITE,
"A LA PLUME DE BRONZE"
69, RUE BOURBON,
TROIS OUVRIERS RELIEURS,
DEUX CARTONNIERS,
DEUX APPRENTIS.
Travail constant et bien rétribué.
15 fév—15PP

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs L. A. GARIDEL.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-quatre de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété décrite comme suit, savoir :

Six Terrains situés dans le district ci-dessus, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Levée, Treasure, Dix-Neuf, Vingt-Trois et Vingt-Quatre [illegible] [illegible] suit, savoir : Les numéros Quatorze [illegible] Vingt-Trois [illegible] rue Madison, sur trente pieds de profondeur [illegible] fondeur et les numéros Dix Sept et Vingt Quatre [illegible] chacun trente pieds de face sur [illegible] l'arrière de [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de rapport, briques à deux étages [illegible] portant le numéro 22 de la rue Dumaine, dépendances, cuisine, [illegible] [illegible] "Bon ange des Étoiles."

Et ce qui sont trente-quatre (84) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible] propriété saisie.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—[illegible] un billet de deux [illegible] [illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er de mars 1867. [illegible] du [illegible] [illegible] [illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
20fév—24, 9 17 Jan

ABAT & GÉNÉRES vs. ANTONIO COSSA.

TROISIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans. No 16,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI [illegible] de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des propriétés décrites comme suit, savoir :

1o—Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée comme l'îlet borné par les rues de l'Hôpital et Derbigny [illegible], mesurant quarante cinq de terrein [illegible] et [illegible] et pieds de [illegible] Champ [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] rue Claiborne, [illegible] pieds de profondeur, dans le coin de la rue de l'Hôpital, [illegible] et par [illegible] pieds au [illegible] [illegible] la propriété Guérin, [illegible] [illegible] ligne [illegible] à la rue des Ursulines et [illegible].

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un terrain de forme irrégulière désigné par le No 4 de l'îlet E, suivant plan dressé par [illegible], arpenteur, le 18 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier [illegible] [illegible] borné par les rues [illegible] [illegible] de [illegible] Claiborne.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les deux terrains ci-dessus étant la propriété du défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Lludo, suivant acte au rapport d'Antoine Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1856.

3o Un certain terrain, situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. sept de l'îlet borné par les rues St Claude, Gaivez, St Philippe et des Ursulines, mesurant 32 pieds de face sur la rue des Ursulines, [illegible] 1844, et dépendances, [illegible] rue des Ursulines et [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dlle Céline Rafinat suivant acte au rapport d'Onésiphore Drouet, notaire public en cette ville, en date du [illegible] décembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des États-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
14fév—14, 21fév—2,10,13mars

La ville de la Nouvelle Orléans pour Nicholson & Co. vs. la veuve B. M Tiffin Bellalia M. Clayton, veuve du Dr Clayton Tiffin.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 25,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI dix-neuf de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique, et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues des Muses, Melpomène (autrefois Édouard) Constance et Terpsichore (autrefois du Bassin) et désigné par le numéro Deux, d'après un plan de A. D'Hemecourt déposé en date du [illegible] 1859, [illegible] en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant [illegible] trente pieds de face, mesures américaines, sur la rue des Muses, et cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dr [illegible] suivant acte au rapport de James Dunlap, en date du 9 août 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des États-Unis.
CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans
15 fév—20,5,12,19 mars

FELIX CAMORS vs VICTOR AUDIBERT.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 17,817—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique de la propriété ci-après décrite :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Dauphine et Bienville, mesurant trente pieds de face sur la rue [illegible], sur [illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles [illegible] de la Douane, sur [illegible] [illegible] [illegible] 1850 et déposé en l'étude de E. Barnett, notaire public en cette ville, pour recours.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en briques étant la quatrième de la rue Bienville, et en droits, [illegible], servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Francis Anderson, suivant acte au rapport de Barnett, en date du 9 juin 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des États-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16fév—20—mars 5, 13, 20

GEO. INGRAM vs R. M. DAVIS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,964—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et jos. E. Dunham, [illegible] [illegible] transféré, je procéderai le SAMEDI trois de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique [illegible] [illegible]

1o—Un certain billet daté Nouvelle-Orléans, le 11 de mai 1859, payable à un an de date au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, souscrit par W. Livingston, à son propre ordre et par lui endossé, et endossé par R. M. Davis, de la somme de VINGT-TROIS MILLE PIASTRES ($23,000), portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement final.

2o—Un certain billet daté Nouvelle-Orléans, du 7 février 1860, payable à quatre-vingt-dix jours de date au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, souscrit par Robert Burnthorn, à l'ordre de et endossé par R. M. Davis, de la somme de cent piastres ($100).

3o—Un certain billet, daté Nouvelle-Orléans, du 15 septembre 1859, payable à trois mois de date au domicile de la Banque de la Louisiane, en cette ville, souscrit par W. Merritt, à l'ordre de R. M. Davis, de la somme de cent piastres ($100) portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date.

3o—Un certain billet daté Nouvelle-Orléans, du 15 septembre 1859, payable à trois mois de date au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, souscrit par F. Pigneguy à l'ordre de R. M. Davis, de la somme de cent piastres ($100).

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—fév 3,17,24, mars 3